

Administration générale

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,  
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES  
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Secrétariat général

**Arrêté du 15 avril 2010 fixant la date des élections pour la désignation des représentants  
aux commissions consultatives compétentes à l'égard des ouvriers des parcs et ateliers**

NOR : DEVK1009800A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat,

Vu le décret n° 65-382 du 21 mai 1965 modifié relatif aux ouvriers des parcs et ateliers des ponts et chaussées et des bases aériennes admis au bénéfice de la loi du 21 mars 1928 ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires de la fonction publique de l'Etat,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

La date des élections pour la désignation des représentants du personnel aux commissions consultatives compétentes à l'égard des ouvriers des parcs et ateliers régis par le décret n° 65-382 du 21 mai 1965 modifié est fixée au 29 juin 2010.

Article 2

Dans l'hypothèse où un nouveau scrutin devrait intervenir, sa date est fixée au 2 septembre 2010.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au *Bullein officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

Fait à Paris, le 15 avril 2010.

Pour le ministre d'Etat et par délégation :  
*La directrice des ressources humaines,*  
H. EYSSARTIER